

*European Federation for Psychoanalytic Therapy in Health and Related Public Services*

**FORMATION A LA PSYCHOTHERAPIE PSYCHANALYTIQUE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT**  
*(Texte modifié et adopté en Mars 2005 à Stockholm à la Conférence des Délégués)*

1. La Formation est organisée et mise en œuvre par une organisation dont l'un des premiers objectifs est la formation. L'organisation tient un registre de ses membres.
2. L'organisation définit clairement le statut de ses membres et tient un registre de ceux qui, parmi eux, ont obtenu le diplôme requis pour exercer indépendamment en tant que psychothérapeutes psychanalytiques d'enfant et d'adolescent (Diplôme Européen). Pour être reconnue par l'EFPP comme organisation de formation, l'organisation doit remplir les critères minimums décrits ci-dessous. La formation peut être répartie en modules. Cependant, pour que la formation soit agréée par l'EFPP, l'ensemble des modules doit au moins couvrir les critères énoncés ci-dessous.
3. A titre exceptionnel, les membres de la section enfant et adolescent du Comité Exécutif de l'EFPP peuvent prendre en considération certaines situations qui ne permettent pas à un pays membre de remplir les critères de formation demandés. L'approbation de critères inférieurs au diplôme est provisoire et doit être revue au bout de cinq ans.

**Conditions minimums requises pour le diplôme :**

- a. Quatre à cinq années de formation
- b. 300 heures de séminaires théoriques portant au moins, sur la théorie psychanalytique, le développement de l'être humain, la psychopathologie, ainsi que sur les concepts et la technique psychanalytiques.
- c. 60 séminaires d'observation psychanalytique du nourrisson en petits groupes (30 séminaires par an pendant 2 ans), chaque année comportant 60 heures d'enseignement (30 séminaires de 2h par exemple) consacrées à l'observation hebdomadaire d'un bébé de la naissance à 1 ou 2 ans.
- d. 60 à 120h de séminaires cliniques en petits groupes, couvrant au moins, du travail avec les parents, des psychothérapies non intensives, (de la technique) et du travail d'évaluation.
- e. 120 à 160h de supervision individuelle des suivis en psychothérapie intensive (2 à 3 fois par semaine/400 – 480h) de trois cas différents (un jeune enfant, un enfant en âge de latence et un adolescent) des deux sexes.
- f. 60 à 120h de supervision en groupe de 3 à 6 cas de psychothérapie non intensive.
- g. Les étudiants doivent avoir entrepris une analyse ou une psychothérapie personnelle intensive avec un psychanalyste ou un psychothérapeute psychanalytique agréé, 2 à 3 fois par semaine au moins pendant la durée de leur formation.
- h. Avant d'être diplômé, un écrit clinique doit être soumis et agréé.

Les formateurs et superviseurs doivent être des psychothérapeutes d'enfant et d'adolescent confirmés. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de médecine, psychologie, travail social ou avoir un diplôme universitaire équivalent. Ils doivent avoir une expérience professionnelle de travail avec enfants et/ou adolescents d'au moins deux années et doivent être évalués sur leur aptitude personnelle à suivre la formation.

De plus amples détails des critères de formation figurent dans le Diplôme Européen de l'EFPP.

## training standards

### CHILD AND ADOLESCENT PSYCHOANALYTIC PSYCHOTHERAPY TRAINING

*Amended and adopted March 2005 at the Delegates Meeting Stockholm*

1. Training is organised and implemented by an organisation with training as one of its primary purposes. The organisation keeps a record of its members.

2. The organisation clearly defines the status of its members and keeps a record of those members who are entitled to practice independently as qualified psychoanalytic child and adolescent psychotherapists (European certificate level). The minimum criteria, which an organization should meet in order to be recognized by EFPP as a training organization are described below. The full training may be divided into parts. However in order for the training to be certified by the EFPP the quantitative sum of the parts should be at least the same as the criteria's stated below :

3. In exceptional cases, the child and adolescent section members of the Executive Committee of EFPP can consider such special circumstances, which do not permit a member country to meet the stated training standards. Such an approval of standards below the certificate level is provisional and must be reconsidered after 5 years.

Minimum requirements for the certificate level :

- a) Four to five years of training.
- b) 300 teaching hours of theory seminars covering, at least, psychoanalytic theory, human growth and development, psychopathology and psychoanalytic concepts and technique.
- c) Psychoanalytic infant observation of 60 small group seminars (2 years, each year consisting of 60 teaching hours) covering the weekly observation of an infant from birth to 1 1/2 – 2 years old.
- d) 60 – 120h small group clinical seminars, covering, at least, work with parents, non-intensive psychotherapy, (technique) and assessment.
- e) Individual supervision (120h – 160h) of 400 – 480h of intensive psychotherapy (2-3 times a week) of three different cases (young child, latency child and adolescent) of both sexes.
- f) Group supervision (60h – 120h) of 3-6 non-intensive psychotherapy cases.
- g) Trainees should be in personal intensive psychotherapy or psychoanalysis with an approved psychoanalytic psychotherapist or psychoanalyst, 2-3 times weekly at least for the duration of their training.
- h) Before qualification, a clinical paper should be submitted and approved.

The teachers and supervisors should be senior child and adolescent psychotherapists. Applicants should be graduates in medicine, psychology, social work or hold an equivalent university degree. They should have some professional experience of working with children and/or adolescents of at least 2 years and should be assessed for their personal suitability.

Further clarifications of the training standards are included in the EFPP European Certificate

*(Extrait des standards tels qu'ils apparaissent sur le site de l'EFPP, rubrique « about efpp / constitution*